

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le **15 MARS 2023**

ID : 013-211300215-20230313-DEL202361-DE



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2023-61

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2023

L'an deux mille-vingt-deux le treize Mars à 18 h 00,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session
ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur René-Francis
CARPENTIER, Maire.

Présents : M. CARPENTIER – M. GALLICE – Mme GUARINO
Mme DOUSSE – M. DER KASPARIAN – Mme URIOT – M. LA TONA -
M. LAZIOSI – M. BARNAKIAN – Mme PELLIER – Mme NOSAL –
M. RETAIL – Mme BATTAGLIA – Mme GARCIA – M. COLONNA –
Mme JULIEN – M. BURGIO – Mme SIANO – M. LIVON – M. AUSTRY –
Mme CHIARADIA – M. MONTAGNAC – M. TRAPY – Mme MICHEL –
M. MARZA –

Absents ayant donné procuration : Mme GUIONNET à Mme GUARINO –
Mme ROUVERAND à Mme DOUSSE – M. BERARD à M. COLONNA –
M. GARNONE à M. LAZIOSI

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : Jean-François LAZIOSI

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2023 – Budget de la Commune

RAPPORTEUR : Denis GALLICE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.312-1
modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu l'article L.2312-1 et D2312-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,

Il est rappelé que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires qui définiront les priorités qui seront affichées au budget primitif 2023.

Le présent rapport est une synthèse destinée à introduire le débat d'orientation budgétaire du 6 Mars 2023. Il s'articule autour de 4 principaux volets :

- Une présentation du contexte national ;
- Une synthèse des principales orientations budgétaires 2023 ;
- Une revue analytique des principales évolutions 2021/2022 pour chaque grande masse budgétaire puis les orientations au stade du ROB 2023 ;
- Les investissements programmés.

Les orientations budgétaires prennent en considération les éléments de contexte suivants :

- L'inflation (indice IPCH à fin novembre 2022 en hausse de 7,12% par rapport à novembre 2021) ;
- La hausse du coût de l'énergie ;
- Le maintien, à un niveau normatif, de nos services et des actions assurées par la commune.

Pour autant notre volonté est de poursuivre notre action sans augmenter le taux de taxe foncière, avec l'objectif de maintenir une situation financière saine.

Nos actions tendent :

(i) En fonctionnement :

- A budgéter, au titre de 2023, les crédits permettant une activité complète des services, après prise en compte de l'inflation des coûts matières et services ;
- A maîtriser l'évolution de nos charges à caractère général et de gestion courante afin de conserver des marges de manœuvre ;
- A établir un budget avec une année pleine de fonctionnement du Casino après ses travaux d'extension ;
- En dépit de la progression de nos charges, maintenir les taux d'impositions

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le **15 MARS 2023**

ID : 013-211300215-20230313-DEL202361-DE

directes à leur niveau.

(ii) En investissement :

- A finaliser les derniers programmes d'équipements engagés (vidéo surveillance, extension du cimetière, complexe sportif)
- A budgéter les investissements prioritaires en 2023 tels que la poursuite du fond de concours de la Métropole au titre de la performance énergétique ;
- A budgéter le démarrage du Pôle Senior et les travaux de rénovation des locaux de la Police Municipale.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal par :

20 voix POUR

8 voix CONTRE

1 ABSTENTION

DECIDE :

- De prendre acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire faisant suite à la présentation du rapport ci-joint.

Fait en Mairie, le 13 Mars 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
René-Francis CARPENTIER



Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Affiché le **15 MARS 2023**
ID : 013-211300215-20230313-DEL202361-DE